



RGPD ET SOLUTIONS POUR LES GFI

Romain Blanc

Journée Solutions GFI SPHERE

12 mars 2018

Hôtel Métropole Genève

SOMMAIRE

01

Introduction : Objectifs et Buts

02

Assujettissement

Dans quelles mesures les Gérants de Fortune Indépendants (GFI) suisses sont-ils soumis au RGPD* ?

03

Données collectées et traitements

Quelles sont les données collectées et traitements effectués par les GFI suisses ?

04

Quelles Solutions pour les GFI suisses ?

05

Remarques conclusives

*** Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD)**

1. INTRODUCTION – OBJECTIFS & BUTS

Objectifs
RGPD

- Protéger les personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles
- Protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques

Buts
GFI

- Protéger la personnalité des personnes concernées
- Atteindre un niveau de conformité RGPD satisfaisant
- Maintenir dans la durée le niveau de conformité

Remarques
générales

- Pas de produits miracles
- Tenir compte des problématiques d'organisation interne et externe
- Équilibre entre les mesures légales, organisationnelles et techniques

2. ASSUJETTISSEMENT

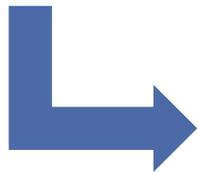
Champ d'application (1/3)

Question fondamentale

Un GFI suisse est-il soumis au RGPD ?

Article 3 § 2 RGPD

- Le RGPD s'applique au traitement des données à caractère personnel relatives à des personnes concernées qui se trouvent sur le territoire de l'Union Européenne par un [GFI suisse], lorsque les activités de traitement sont liées « à l'offre de biens ou de services à ces personnes concernées dans l'Union, qu'un paiement soit exigé ou non ».



Qu'est-ce qu'une offre de services ?
Comment déterminer si l'offre d'un GFI suisse est ciblée vers la clientèle européenne ?



2. ASSUJETTISSEMENT

Champ d'application (2/3)

Application d'un faisceau d'indices (exemples) :

- Présence sur le territoire de l'Union européenne
 - Application des règles *cross-border*
- Proportion de la clientèle européenne (voir slide suivante)
- Nombre de comptes déposés en Euro
- Proposition de produits spéciaux pour clients européens
(par ex. assurances-vie en vue d'optimisation face à certaines fiscalités européennes)

2. ASSUJETTISSEMENT

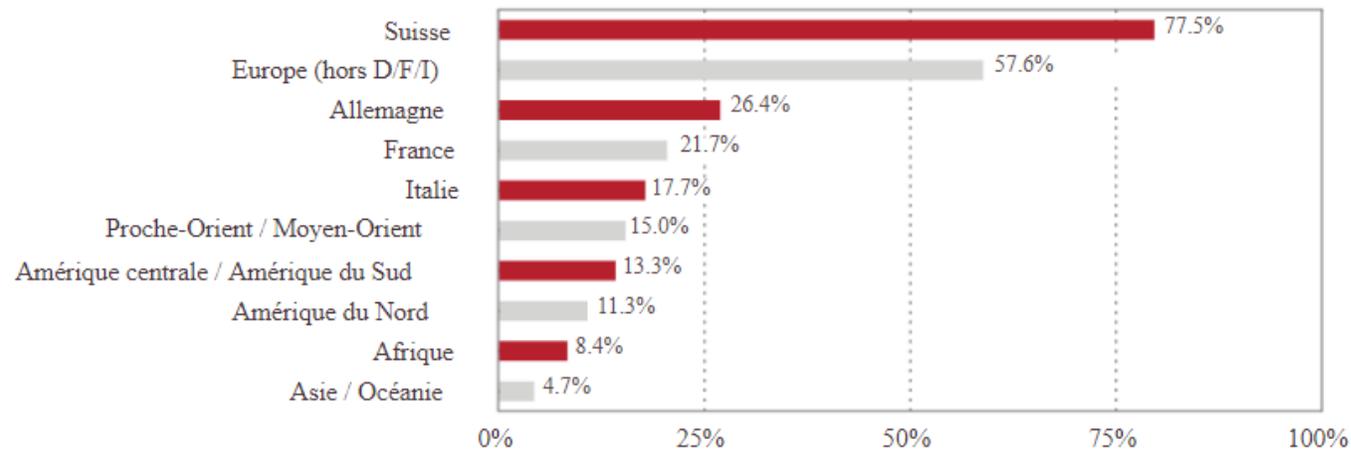
Champ d'application (3/3)

Application du critère lié à la proportion de la clientèle européenne

Extraits du Rapport Annuel 2016 de l'Association Suisse des Gérants de Fortune | ASG

Origine géographique des clients des membres actifs (réponses multiples)

78% des membres de l'ASG gèrent – entre autres clients – des clients suisses. Après la Suisse, les pays de domicile les plus représentés dans les portefeuilles de clientèle sont l'Allemagne (26%), la France (22%) et l'Italie (18%). Si 58% des membres gèrent aussi des clients originaires du reste de l'Europe, les parts respectives des autres régions du monde sont tout au plus de 15%.



3. DONNÉES COLLECTÉES ET TRAITEMENTS

Typologie des données*

Nom

Nom et Prénom
Documents d'identification

Numéro d'identification

Documents d'identification

Données collectées par
un GFI suisse

Données de localisation

Date de naissance
Nationalité
Adresse
Contacts
Documents d'identification
Situation personnelle

Éléments spécifiques propres à l'identité économique

Situation personnelle
Informations financières

**Selon définition de « Données à caractère personnel » telle que prévue à l'article 4§1 RGPD - Exemples.*

3. DONNÉES COLLECTÉES ET TRAITEMENTS

Typologie des traitements*

Collecte

Profil client – Profil risques
Rapports de visites
Clarifications transactions

Enregistrement

Profil client – Profil risques
Rapports de visites
Clarifications transactions

Traitement de données par
un GFI suisse

Adaptation

Profil client – Profil risques

Transmission

Banques dépositaires
Audit annuel LBA
Clarifications transactions

Profilage

Revue de l'adéquation

**Selon définition de « Traitement » telle que prévue à l'article 4§2 RGPD - Exemples.*

4. SOLUTIONS POUR LES GFI

Fondamentaux de la protection des données

CADRE LÉGAL

Mise en place – Mise à jour

- Directive interne
- Chartre de confidentialité
- Veille réglementaire
- Formulaire de consentement
- Conditions générales

CADRE ORGANISATIONNEL

Mise en place

- Rôles et responsabilités
- Mesures organisationnelles adéquates
- Classification et registre de traitement
- DPO et Représentant
- Gestion des incidents

INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

Revue et Upgrade

- Collecte des données
- Sécurité des systèmes de stockage
- Sécurisation des données
- Accès aux données
- Formatage des données

4. SOLUTIONS POUR LES GFI

Étapes de mise en œuvre

- 01** Déterminer si le GFI est soumis au RGPD
- 02** Cartographier les données et les traitements
- 03** Déterminer l'exposition au risque du GFI
- 04** Mettre en place un plan d'action
- 05** Déterminer un budget
- 06** Clarifier les responsabilités
- 07** Mettre en place une organisation interne (DPO) / externe (Représentant)
- 08** Former les collaborateurs impliqués
- 09** Formaliser accords de sous-traitance
- 10** Établir la documentation légale et interne



4. SOLUTIONS POUR LES GFI

Evaluation de l'activité & Gap Analysis

Nécessité de procéder à une évaluation de ses clients, de ses données, et de leur traitement afin de déterminer si un GFI localisé en Suisse est soumis au RGPD.

GDPR Readiness Assessment

IT Assessment

Do you use IT data processing?
Choose

Do you sign and process the data with a third or external party?
Choose

Do you an obligation third party data (requirement)?
Choose

Legal Assessment

Do you keep data on customers located in an EU country?
Choose

Do you have a treated product or service offer for European customers?
Choose

What is the proportion of European customers?
Choose

Evaluate!

Legal %
47.1

IT %
31.3

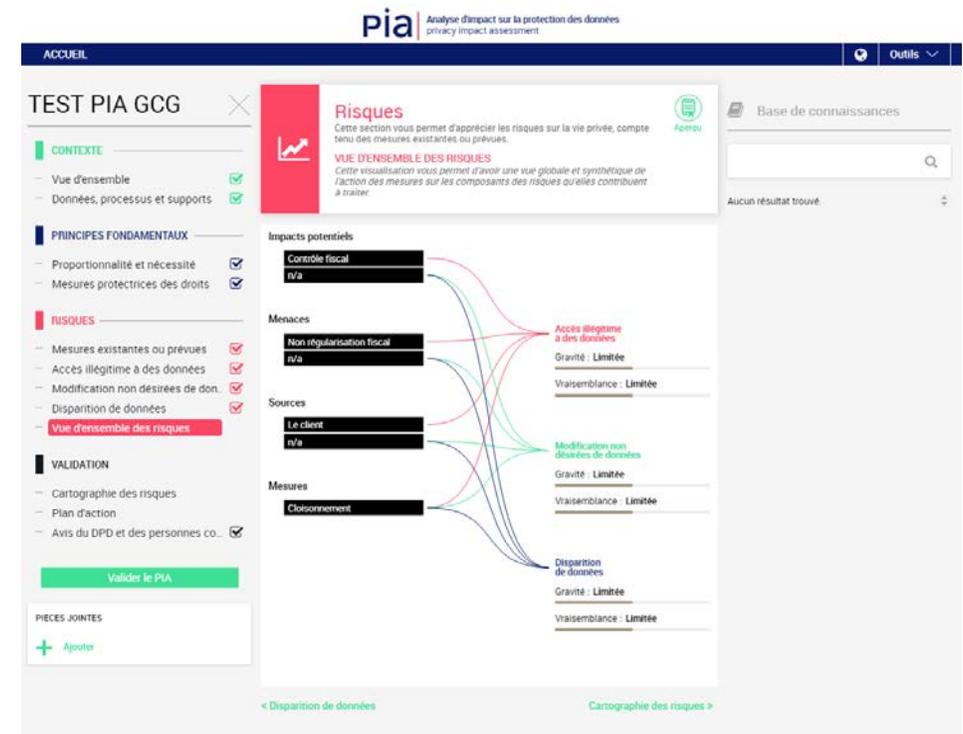


4. SOLUTIONS POUR LES GFI

Fédération des Entreprises Romandes (FER) & *Privacy Impact Assessment (PIA)*

FER *Swiss Made Security*

- Mise à disposition d'un kit RGPD sur le site de la FER en collaboration avec *Swiss Made Security* :
<https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/-/kit-rgpd>
- Organisation d'une journée portes-ouvertes à la FER le 20 mars 2018
- Mise à disposition d'une liste des acteurs romands actifs dans le domaine du RGPD sur
<https://www.swissmadesecurity.org/rgpd>





5. REMARQUES CONCLUSIVES

- Loi sur la protection des données (LPD)
 - Révision en cours
 - Retard annoncé (révision en deux temps)
 - Adéquation P-LPD / RGPD
- Compétitivité / Avantage concurrentiel à se conformer à la norme la plus stricte
 - Confiance des clients / partenaires
 - Réputation
- Loi sur les services financiers (LSFin), article 45
 - Droit de chaque client à la remise d'une copie de son dossier et de tout autre document le concernant



GENEVA COMPLIANCE GROUP

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

LEGAL



**GUILLAUME
DE BOCCARD**

PARTNER

gdb@genevacompliance.com



**ROMAIN
BLANC**

MANAGER

rb@genevacompliance.com

IT



**MICHEL
CHAUVET**

PARTNER

mc@genevacompliance.com



**OWEN
MERZ**

CONSULTANT

mc@genevacompliance.com

GENEVA COMPLIANCE GROUP SA

Rue de Candolle 12 – 1205 Genève